

Adresse du tribunal du district de Saint-Girons, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du tribunal du district de Saint-Girons, qui félicite la Convention sur la découverte de la conspiration, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 190;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13748\\_t1\\_0190\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13748_t1_0190_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

travaux pour forcer la terre à prodiguer ses trésors à nos enfans, nos frères, nos amis qui combattent pour la chose publique; ce sera ainsi que nous rendrons impérissable cette liberté pour laquelle nous répétons souvent ce serment terrible: *Vivre libre ou mourir*.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Escuroles, 10 flor. II*] (2).

« Citoyens représentans,

La société populaire épurée du canton d'Escuroles vous témoigne sa satisfaction et sa reconnaissance de l'énergie que vous avez montrée pour sauver la république. Tous ses membres ont été saisis d'horreur en apprenant les dangers que vous et la liberté avez courus. De pareils attentats paraissent inconcevables aux paisibles habitants des campagnes tels que ceux qui composent cette société. Leur indignation s'est manifestée en brulant près l'arbre de la liberté les feuilles qu'enfantait la plume perfide d'Hébert. Ils ont mille fois répété les cris de : « Périrent tous les traîtres et les conspirateurs » et de : « Vivent les francs républicains et les vrais sans culottes » !

Cette société a reçu avec enthousiasme votre décret qui a mis les vertus, la probité et la justice à l'ordre du jour. La terreur épouvantait tous ses membres et ils chérissent la justice. Restez à votre poste, intrépides montagnards; faites fleurir les vertus, encouragez la probité et faites régner la justice; tandis que dans nos plaines, détestant le fanatisme et les superstitions qui en sont les suites; nous redoublerons nos travaux pour forcer la terre à prodiguer ses trésors à nos enfans, nos frères, à nos amis qui combattent près les frontières ou dans l'intérieur pour la chose publique.

C'est ainsi qu'en réunissant nos efforts nous rendrons impérissable cette liberté pour laquelle nous répétons souvent le serment terrible: *Vive libre ou mourir* ».

MAGUIN, MERREUL, [et une signature illisible].

## 20

Les juges du tribunal du district de Saint-Girons, département de l'Arriège, félicitent la Convention nationale sur la découverte de l'infame conspiration, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Saint-Lizier, 1<sup>re</sup> flor. II*] (4).

Courage, Citoyens représentans, la victoire est à vous. Les traîtres et les conspirateurs qui avaient tramé votre perte et celle de la république viennent d'expié leurs crimes sous le glaive de la loi; leurs complices seront bientôt dans le néant.

(1) P.V., XXXVIII, 238.

(2) C 306, pl. 1159, p. 13.

(3) P.V., XXXVIII, 238. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) C 305, pl. 1145, p. 32.

Continuez le grand œuvre que vous avez commencé; à vous seuls est réservé d'opérer le bonheur du peuple, il est debout pour vous aider; il veut la république et il l'aura; n'épargnez point les têtes criminelles; Les peuples les plus nombreux ne sont pas les plus forts. Ceux là seuls sont invincibles qui sont unis par les mêmes sentiments républicains ».

AREXY (*présid.*), BONINET (*juge*), DELAGES (*juge*), MONROUX (*juge*), [et 1 signature illisible].

## 21

Le tribunal de commerce du district de Narbonne (1) invite la Convention à rester à son poste, et lui exprime sa joie de la découverte des conspirateurs et de leur punition.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Narbonne, 12 flor. II*] (3).

« Législateurs,

Les membres composant le tribunal de commerce du district de Narbonne, nouvellement réorganisé par le représentant du peuple Chaudron-Rousseau, votre collègue, s'empressent de vous exprimer leur joie, de la découverte que vous avez faite des lâches conspirateurs contre la république et leur reconnaissance de la punition qui s'en est ensuivie.

Restez à votre poste, infatigables législateurs, la République ne peut être sauvée que par vous, votre vigilance, braves montagnards maintiendra notre liberté, et votre intrépidité augmentera notre gloire. L'énergie que vous déployez ouvrira les yeux des autres peuples de la terre et dans peu, tous les tyrans qui le gouvernement seront anéantis. Vive la Montagne, périrent tous les traîtres et les conspirateurs ».

GERMAIN, AVRIAL, PAILHIEZ, DEBAS, BARTEZ.

## 22

Les administrateurs du district de Saint-Pons, département de l'Hérault, écrivent à la Convention nationale pour lui demander que la vengeance nationale atteigne jusqu'au dernier complice des factions. Une sage sévérité, disent-ils, peut seule faire triompher la liberté. Guerre aux tyrans, mort aux traîtres et aux conspirateurs; que les vertus républicaines s'élèvent sur les ruines des vices de la monarchie; que la félicité publique repose sur elle, et elle sera éternelle comme la gloire de la Montagne.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) Aude.

(2) P.V., XXXVIII, 239. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1145, p. 33.

(4) P.V., XXXVIII, 239. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).